

War Heritage Institute (WHI) KLM-MRA

Conditions et tarifs pour l'obtention de reproductions

A. Conditions générales

1. Le War Heritage Institute (site Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (MRA)) peut livrer des reproductions de pièces et de collections sur papier appartenant à son patrimoine en vue de la valorisation de ce patrimoine et de la diffusion des connaissances s'y afférant.
2. Les « pièces et collections » comprennent tous les objets bi- et tridimensionnels faisant partie des collections du MRA, en ce compris les « collections sur papier » quelles qu'elles soient, d'un format supérieur à l'A3 et celles d'un format inférieur ou égal à l'A3 extraites du cabinet des estampes, de la cartothèque, de la photothèque ; ainsi que celles des archives et de la bibliothèque pour une publication. Les prises de vues sont alors effectuées en atelier.
Un règlement spécifique s'applique aux reproductions de documents d'archives et de bibliothèques dont le format est égal ou inférieur à l'A3 destiné à un usage privé (voir aussi le Règlement du visiteur de la salle de lecture).
3. Les demandes se font par le biais du formulaire « Demande de reproductions de pièces et de collections sur papier ». Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site Internet du MRA.
4. Les demandes sont traitées dans l'ordre de leur réception.
5. Après réception de la demande, le MRA vérifiera s'il est possible d'y répondre. Si cela n'est pas le cas (pour des raisons techniques e.a.), le demandeur est averti le plus rapidement possible.
6. Le délai habituel pour la réalisation et l'envoi de reproductions est de quatre semaines. Si la demande est urgente, c'est-à-dire à réaliser endéans les dix jours ouvrables, les tarifs sont augmentés de 100%.
7. La livraison des reproductions ne se fera qu'après réception du paiement de la facture établie par le MRA. Les montants comptabilisés se rapportent au *droit d'utilisation* de reproductions numériques.
8. Pour les droits d'auteur et tous les autres droits éventuels, le demandeur doit se soumettre aux directives et dispositions en vigueur. Le MRA décline toute responsabilité en la matière. Le demandeur est donc tenu d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de l'auteur, de ses ayant-droits ou de l'association représentant l'auteur. Ceci s'applique essentiellement aux pièces concernées par les droits d'auteur (tableaux, photos, dessins, etc.). Le droit d'auteur ne s'applique normalement pas aux objets tridimensionnels (exception faite pour les tableaux et les œuvres d'art).
Pour la Belgique, les organisations d'auteurs ci-dessous sont représentatives :
 - a. SABAM (œuvres d'art mais parfois aussi photos) : rue d'Arlon 75-77, 1040 Bruxelles, tél. : 02/ 286 82 11
 - b. SOFAM (photos) : avenue Frans Courtens 131, 1030 Bruxelles, tél. : 02/ 726 98 00
9. Chaque reproduction publiée doit être accompagnée d'une mention : « Collections Musée royal de l'Armée – Bruxelles », suivie du numéro d'inventaire, du nom du photographe et de l'année de la demande.

Par exemple : Collections Musée royal de l'Armée, n° d'inv. 100568, photo Jean Dupont, 2014.

10. Endéans le mois de la publication, le demandeur remettra gratuitement au MRA deux exemplaires, à savoir :
 - a. par langue publiée de l'article, du dépliant, du livre, du cd-rom
 - b. du DVD du film ou de l'émission télévisée
 - c. par langue utilisée sur l'afficheLes exemplaires justificatifs sont à faire parvenir à l'adresse suivante : **War Heritage Institute, Centre de Documentation, Cinquantenaire 3, 1000 Bruxelles.**
11. Pour la publication sur Internet, l'adresse Internet complète sur laquelle les images sont reproduites doit être transmise. Le responsable du site doit clairement annoncer que les images ne peuvent pas être utilisées sans autorisation du Musée royal de l'Armée.

B. Tarif applicable pour les objets tridimensionnels et les collections sur papier d'un format supérieur à l'A3

B.1. Demande de reproduction à usage commercial

Si le matériel demandé est destiné à des fins de publication ou de présentation ou d'exposition, nous sommes en mesure de livrer des reproductions numériques (TIFF ou JPEG, 300 dpi, impression sur A3) aux conditions suivantes.

Par publication, nous entendons « la reproduction pour le public par le biais d'un livre ou e-book, d'un magazine, d'un cd-rom, d'un DVD, d'une affiche, d'une mise en ligne ou d'une utilisation dans une exposition, un film ou une émission télévisée ».

Les montants ci-dessous s'entendent TVA (21%) comprise.

1. Chaque prise de vue numérique est facturée € 70,-.
2. S'il s'agit de différentes prises de vue d'une même pièce (angle différent, vues avant et arrière, ...), les prises de vue complémentaires sont facturées € 35,- pièce. S'il s'agit de prises de vue spécifiques (sur mesure, désirs spécifiques), un forfait de € 35,- sera facturé par prise de vue.
3. Les prix sont basés sur une utilisation unique de la reproduction. Une seconde utilisation de la même reproduction (réédition, ou dans une autre publication) devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation par le MRA. Une réduction de 50% est alors appliquée aux montants mentionnés sous 1 et 2.
4. Si la reproduction est destinée à une publication sur Internet, il y a lieu d'obtenir une autorisation spéciale de la part du MRA. Chaque prise de vue numérique utilisée sur Internet fait l'objet d'une facturation complémentaire de € 70,- sur les tarifs mentionnés ci-dessus. Cette charge supplémentaire est redevable annuellement aussi longtemps que les photos sont reproduites sur le site Internet.
5. Si la reproduction est utilisée en couverture ou en affiche, chaque image est facturée € 350,-. Une utilisation répétée fait l'objet d'une réduction de 50%.

B.2. Demande de reproduction à usage éducatif

Si le matériel demandé est destiné à un usage éducatif, comme une publication ou une exposition sans but commercial, nous sommes en mesure de livrer des reproductions numériques (TIFF ou JPEG, 300 dpi, impression sur A3) aux conditions suivantes.

1. Les montants mentionnés ci-dessus au point B.1.1 à B.1.5. font l'objet d'une réduction de 50%.
2. La décision d'appliquer ou non la réduction appartient au Musée.

B.3. Demande de reproduction à usage privé

Si le matériel demandé est destiné à un usage privé, à des fins d'étude par exemple, nous sommes en mesure de livrer des images en basse résolution (JPEG, 72 dpi, impression sur A5). L'utilisation sur Internet n'est pas considérée comme une fin privée.

1. Les montants mentionnés ci-dessus au point B.1.1 à B.1.2 font l'objet d'une réduction de 50%.
2. Le demandeur s'engage à ne pas rendre publiques les reproductions numériques et à ne pas les transmettre à des tiers.

C. Tarif applicable pour les collections sur papier issues de la photothèque, du cabinet des estampes ou de la cartothèque, d'un format égal ou inférieur à l'A3 ; ainsi que celles des archives et de la bibliothèque pour une publication

Remarque préalable : Une réglementation spécifique s'applique aux reproductions de document issus des archives ou de la bibliothèque sur support papier d'un format égal ou inférieur à l'A3 destinées à un usage privé (voir aussi le Règlement du visiteur de la salle de lecture).

1. Si le matériel demandé est destiné à un usage commercial, les tarifs mentionnés au point B.1.1 à B.1.5. font l'objet d'une réduction de 50%.
2. Si le matériel demandé est destiné à un usage éducatif ou privé, les tarifs mentionnés au point C.1. font l'objet d'une réduction de 50%.
3. Les ristournes ne sont pas cumulables.

D. Demande de recherche et de copie à distance de documents issus des archives ou de la bibliothèque

1. Le tarif applicable pour une demande classique est un prix forfaitaire qui comprend :
 - i. La copie numérique d'un document original (sur papier) de format A4 ou A3, constitué de 1 à 10 pages maximum
 - ii. Ou la copie numérique d'un fichier existant
 - iii. Le traitement administratif de la commande et les frais de recherche avec un maximum de 30 minutes
 - iv. La facturation
 - v. La livraison via internet
2. Le forfait se chiffre à 10 € si le document existe déjà en version numérique. Il se monte à 40 € si le document n'existe pas en version numérique et doit faire l'objet d'une numérisation.

3. Des surcoûts sont à prévoir pour :
 - i. Page supplémentaire (au-delà de 10 pages d'un document original A4 ou A3) : 0,50 €/page
 - ii. Frais de recherche (au-delà de 30 minutes) : 60,00 € de l'heure. Tout quart d'heure entamé est dû.
 - iii. Impression sur papier A4, noir et blanc : 0,60 €/page
 - iv. Impression sur papier A4, couleur : 1,00 €/page
 - v. Impression sur papier A3, noir et blanc : 1,20 €/page
 - vi. Impression sur papier A3, couleur : 2,00 €/page
 - vii. Frais d'envoi par la poste : prix coûtant

Par exemple, la demande de reproduction d'un dossier personnel se composant de 12 pages, non encore digitalisé, à fournir en impression papier et à envoyer au demandeur coûtera :

40 € de forfait + 1 € (0,50 € / page supplémentaire x 2) + 7,2 € (0,60 € / impression n/b) = 48,2 € auquel s'ajouteront encore les coûts réels d'envoi.

4. Le lecteur s'engage à respecter les règles du droit d'auteur lors de la photocopie d'un document : la copie doit être d'usage privé ou destinée à l'enseignement et à la recherche ; la copie intégrale d'un livre n'est pas autorisée.
5. Les reproductions numériques et impressions sont réalisées en fonction des disponibilités du personnel et du matériel de la salle de lecture

Tableau récapitulatif des tarifs en vigueur

Usage	Commercial	Educatif	Privé	Réutilisation
Objets tri-dimensionnels				
	70 € /prise de vue	35 €	35 €	35 €
	+ 35 € /prise de vue supplémentaire	17,5 €	17,5 €	17,5 €
	+ 35 € /prise de vue spécifique	17,5 €	17,5 €	17,5 €
	350 € /prise de vue pour couverture ou affiche	175 €	-	175 €
	+ 70 € pour utilisation sur Internet	35 €	-	35 €
Documents issus de la photothèque, du cabinet des estampes et de la cartothèque				
Support papier > A3	70 € /prise de vue	35 €	35 €	35 €
Remarque : sont aussi concernés les documents d'archives et de bibliothèque	+ 35 € /prise de vue supplémentaire	17,5 €	17,5 €	17,5 €
	+ 35 € /prise de vue spécifique	17,5 €	17,5 €	17,5 €
	350 € /prise de vue pour couverture ou affiche	175 €	-	175 €
	+ 70 € pour utilisation sur Internet	35 €	-	35 €
Support papier ≤ A3	35 € /prise de vue	17,5€	17,5€	17,5€
Remarque : Ne sont pas concernés les documents d'archives et de bibliothèque pour usage privé	+ 17,5 € / prise de vue supplémentaire	9 €	9 €	9 €
	+ 17,5 € /prise de vue spécifique	9 €	9 €	9 €
	175 € /prise de vue pour couverture ou affiche	90 €	-	90 €
	+ 35 € pour utilisation sur Internet	17,5 €	-	17,5 €
Demande de reproduction à distance de documents d'archives et / ou de bibliothèque				
Forfait (maximum 10 p./30 min./livraison numérique)	n/a	40 €	40 €	n/a

Conditions et tarifs pour l'obtention de reproductions du WHI

Suppléments				
Document A4 ou A3 (+ de 10 pages)	n/a	0,50 € / page	0,50 € / page	n/a
Recherche de plus de 30 minutes	n/a	60 € / heure	60 € / heure	n/a
Impression A4 (N/B)	n/a	0,60 € / page	0,60 € / page	n/a
Impression A4 (Couleurs)	n/a	1 € / page	1 € / page	n/a
Impression A3 (N/B)	n/a	1,20 € / page	1,20 € / page	n/a
Impression A3 (Couleurs)	n/a	2 € / page	2 € / page	n/a
Envoi postal	n/a	Prix coûtant	Prix coûtant	n/a

Remarque : Toutes les demandes de reproduction (microfilms, films, fichiers numériques audio, autres formats, autres résolutions, etc.) ne figurant pas sur cette liste se font sur devis.

